

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL**LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026**

L'an deux mille-vingt-six, le lundi 28 septembre à 18h30, le Comité syndical régulièrement convoqué le 22 septembre 2026 s'est réuni à Saint-Gervais-Les-Bains en salle René Dayve de la Mairie de Saint-Gervais.

Membres titulaires présents :

Monsieur	Arnaud	MORAND	Président	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS
Monsieur	Marc	HORELLOU	Délégué Titulaire	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS
Monsieur	Alexis	HOTTEGINDRE	1 ^{ère} Vice-Présidente	LES CONTAMINES MONTJOIE
Monsieur	J-Claude	TOURNIER	Délégué Titulaire	LES CONTAMINES MONTJOIE
Monsieur	André	PASTERIS	2 ^{ème} Vice-Président	PASSY
Madame	Christèle	REBET	Déléguée Titulaire	PASSY
Monsieur	Jean	FONTAINE	Délégué Titulaire	PASSY

Membre suppléant présent :

Monsieur	Maurice	SADZOT	Délégué Suppléant	PASSY
----------	---------	--------	-------------------	-------

Assistaient à la séance :

Madame	Catherine	LIGEON	Secrétaire du SISE
Madame	Léa	SERRES	Juriste du SISE
Monsieur	Harold	PREVOST	Technicien du SISE
Monsieur	Denis	CHAPPELLAZ	Société COME2C
Madame	Stéphanie	NEREY	Société VEOLIA
Monsieur	Loïc	DUPONT	Société VEOLIA

*Nombre de membres :**En exercice : 7**Quorum : 4**Présents : 7**Pouvoir : 0**Votes : 7*

Le quorum étant atteint, le conseil syndical peut se tenir valablement.

Il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Monsieur André PASTERIS ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 avril 2026 : aucune remarque n'est faite, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Mis en ligne le

Transmis en sous-préfecture le

Hôtel de Ville – 50 avenue du Mont d'Arbois – 74170 Saint Gervais les Bains

CONSEIL SYNDICAL du 28 septembre 2026**N° 2026-17****Objet : Modification des postes à temps incomplet :**

Monsieur Le Président expose :

Vu l'arrêté n°2015-05 du 20 mars 2015 nommant Marc Sirop, responsable administratif et modifié par l'arrêté n°2026-03 du 20 mai 2026 ;

Vu l'arrêté n°2015-04 du 20 mars 2015 nommant Catherine Ligeon, secrétaire du SISE à compter du 1^{er} avril 2015 ;

Vu l'arrêté n°2025-01 du 26 mars 2025 nommant Léa SERRES, juriste du SISE et modifié par l'arrêté n°2026-01 du 20 mai 2026 ;

Vu l'arrêté n°2025-01 du 26 mars 2025 nommant Harold PREVOST, technicien du SISE et modifié par arrêté n°2026-02 du 20 mai 2026 ;

- De confirmer le poste de responsable administratif à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de 9 heures et rémunéré sur la base de 9/35^{ème} du traitement de base indiciaire de l'emploi complet de l'intéressé ;
- De confirmer le poste de secrétaire administratif à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de 5 heures et rémunéré sur la base de 5/35^{ème} du traitement de base indiciaire de l'emploi complet de l'intéressé ;
- De confirmer le poste de juriste à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de 4/35^{ème} du traitement de base indiciaire de l'emploi complet de l'intéressé ;
- De confirmer le poste de technicien à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de 3/35^{ème} du traitement de base indiciaire de l'emploi complet de l'intéressé ;

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget de l'exercice 2026.

Pour information, le nombre total des heures attribuées aux agents est le même qu'en 2015 mais répartis différemment entre quatre agents au lieu de trois initialement.

Le conseil syndical **ADOpte** cette proposition à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Le secrétaire de séance,
2^{ème} Vice-président,

André PASTERIS



Le Président,

Arnaud MORAND